

Séance du 21 Septembre 2019

Affaire n°2019-071

**COOPERATION REGIONALE MADAGASCAR
APPEL A PROJET MEAE PARTICIPATION COMMUNALE**

Le Maire rappelle à l'Assemblée le jumelage qui lie la Ville de Bras-Panon à la Commune d'Ambohimanga Rova à Madagascar depuis 2011.

Dans le cadre de ce jumelage des actions ont été développées à Madagascar, portées par l'Association MIARO avec le soutien financier du Département et de la Commune de Bras-Panon, notamment :

- La gestion des déchets, l'assainissement
- L'appui à l'agriculture familiale (formation à la gestion de l'exploitation)
- La valorisation des lieux de mémoire (mise en place de signalétique)

Au vu des résultats obtenus dans le domaine de l'appui à l'Agriculture Familiale, la Ville de Bras-Panon souhaite renforcer son action en l'inscrivant dans une véritable démarche de Développement Durable.

Afin de mener à bien les projets programmés sur la période de Septembre 2019 à Décembre 2020, elle a sollicité dans le cadre d'un « appel à projets », le soutien financier du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), sollicitation qui a été suivie d'un avis favorable.

Les projets portent sur :

- L'Agriculture Familiale (maraîchage)
- Le développement d'une filière de petit élevage
- La gestion améliorée des ressources en eau
- Le reboisement des forêts

Le financement prévisionnel s'établit comme suit :

- MEAE : 14 600 € (avance de fonds par la Commune, avant remboursement)
- Conseil Départemental : 15 000 €
- Commune de Bras-Panon : 2 000 €
- Bénéficiaires : 1 900 €

Les projets seront portés et coordonnés par l'Association MIARO. Le suivi sera assuré par un VSI (Volontaire de Solidarité Internationale) mis à disposition par le Département de la Réunion.

Les crédits alloués sont inscrits au budget 2019 à l'article 6574.

Le bilan de l'association est consultable en Mairie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les projets de coopération sus – désignés.
- D'approuver le co-financement de la Ville dans le cadre de l'appel à projets pour un montant de 2 000 €.
- D'approuver le versement de 2000 € à l'Association MIARO, dans le cadre de ces projets.
- D'approuver le versement du montant de 14 600 € au fur et à mesure de l'avancement des projets selon les fiches actions établies, faisant l'objet d'un remboursement du MEAE.



Le 1^{er} adjoint

Gilles F. PAUSON

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-20190921-2019-071-DE
Date de télétransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019